SOUVENIRS.

—Ah ! fit mélancoliquement le colonel Grésyl, ce beau printemps de 1871.....le plus beau de ma vie !

Il se pencha pour prendre une cerise glacée sur le plateau que lui tendait le domestique et croqua la friandise, sans interrompre sa fumerie :

—Est-ce drôle la jeunesse reprit-il..... Ce printemps de 71 m'a présenté cent scènes d'horreur, d'épouvante sanglante, de mort affreuse, dont mon être frémissait de dégoût, et tout de même c'est l'époque la plus charmante de ma vie. Je me souviens particulièrement d'un matin d'avril. Un ciel divin, partout la jeune herbe et la fleur fraîche, une odeur qui arrivait sur la brise et qui semblait comme un rappel de l'histoire de la vie à travers tous les temps. Nous étions remontés jusqu'à Villejuif, avec le général de brigade D...., brave homme, bonne caboche, du cœur quand on savait le prendre, mais des sévérités terribles, des idées de l'autre monde sur la justice, le devoir, la discipline. J'étais son officier d'ordonnance, et je connaissais bien son faible et son fort. Ce jour-là, on avait fait pas mal de prisonniers, et le général G...., divisionnaire, avait recommandé de ne pas les fusiller.

Donc, comme nous entrions à Villejuif, nous passons devant un groupe d'individus, prisonniers, en blouse, qui nous regardaient. L'un d'eux, belle barbe, yeux magnifiques, attira l'attention d'un de nos hommes qui, se portant vers nous, murmura :

—Je crois reconnaître ce particulier.... du temps que j'étais aux zouaves....

Le général D....observe fixement l'homme, fronce les sourcils :

—Otez-moi la blouse de cet individu.

On fit comme il était dit, et sous la blouse on voit la chemise, avec encore le numéro matricule d'un régiment de zouaves.

Le général lui dit :

—Vous êtes donc de l'armée régulière ?

L'autre sans broncher, fait le salut :

—Oui, mon général.

—Deserteur..... Combattu contre l'armée ?

—Oui, mon général.

Le général fait sa grimace terrible, la lèvre rentrée, son œil de glace et de métal, et, se tournant vers un sous officier :

—Faites fusiller cet homme.

L'autre, toujours très tranquille, mais pâle comme un mort, se laisse saisir par les soldats. Une demi-minute et c'était fait, la belle barbe, les yeux énergiques flambés pour l'éternité. J'en avais le cœur crevé, une telle suffocation que je flageolais sur mon cheval. Mais je connaissais bien le général. Je lui dis :

—Mon général, vous savez que les ordres sont formels : aucun prisonnier ne doit être fusillé.

En même temps, j'arrêtais d'un geste le sergent. Le général donna du point sur son cheval et cria :

—Cet ordre n'est pas fait pour les déserteurs ! Pas de pitié,—nous en serions les victimes.

Il étendit la main ; de nouveau on empoigna l'homme pour le coller à un petit mur blanc où passait une branche de pommier. L'alternative de l'espérance et de la crainte faisait sortir les yeux de la tête au prisonnier ; il était sûrement plus blanc que le mur :

—Mon général, fis-je encore... c'est grave.... Ne voulez-vous pas que j'aille demander au général divisionnaire ?.... Il est là-bas, à deux minutes de galop.... Ça ne sera pas une affaire, et votre responsabilité sera couverte.

D.... respectait plus que tout la discipline.

Il fut pris d'incertitude, il jura quelques secondes entre ses dents, puis :

—Eh bien ! allez.... Le diable soit d'hésiter à mettre au mur cette vermine !

Je ne me le fis pas dire deux fois, je mis mon cheval au galop et joignis en trois minutes le général divisionnaire :

—Mon général, fis-je hypocritement, nous avons là-bas un prisonnier.... N'est-ce pas qu'il ne faut pas le fusiller ?

Je prenais bien garde de ne pas dire que c'était un zouave. Aussi le divisionnaire répondit aussitôt :

—Mais non, sacrebleu ! j'ai absolument défendu de fusiller les prisonnier.... Il n'a pas fait de résistance ?

—Aucune, mon général !

—Alors, quoi ? Allez vite dire que l'ordre formel est de laisser la vie sauve....

—Bien, mon général !

Je remets ma bête au galop, je rapplique en un moment auprès de notre groupe. L'homme était encore là, contre le mur, belle attitude, cambré, fier, mais tellement pâle qu'il en était couleur d'ardoise :

—Mon général, dis-je l'ordre est formel..... les prisonniers ont la vie sauve....

—Sacré nom de nom ! fait mon chef entre ses dents.... C'est pourtant dommage de ne pas pouvoir coller au mur un déserteur !.... Enfin !

Sur un signe, deux soldats emmenèrent le prisonnier. Il passa près de moi ; il s'arrêta. Tout à coup je sentis une main crispée sur ma jambe, et une voix qui m'allait en plein cœur, une voix de resurrection -

—Mon lieutenant, c'est à la vie, à la mort !

Je le regardai s'éloigner. J'avais chaud, j'avais froid,—un bonheur extraordinaire d'avoir sauvé un homme, un sentiment de providence qui me remue encore aujourd'hui des pieds à la tête !

Le lendemain, les jours suivants, j'ai essayé de retrouver mon zouave dans les dépôts. Je ne pensais qu'à lui,—je l'aimais comme un frère,—j'avais une envie ardente de le revoir, de le secourir encore, de le consoler... Je ne l'ai plus jamais revu ; mais quand je vivrai mille ans, je sentirais toujours une main crispée qui se pose sur ma cuisse, j'entendrais toujours ces paroles qui venaient du tréfonds d'une âme. Ah ! j'ai eu bien des plaisirs dans mon existence, bien des émotions de bataille, de victoire, d'orgueil; mais rien ne vaut de sauver la vie à un homme, de se dire qu'il y a quelqu'un pour qui l'on a été le miracle !

PENSEES.

La gloire est l'égoïsme des grands hommes, comme le bonheur est l'égoïsme des sots.

Une femme est coquette tant qu'elle n'aime pas

L'homme qui a des remords est le vrai scélérat, car il a l'idée de la vertu.

Les femmes sont habituées à ne voir dans un homme de talent que ses défauts, et dans un sot que ses qualités. Les qualités du sot sont une flatterie pour leurs propres défauts, tandis que l'homme supérieur ne leur donne pas assez de jouissances pour compenser ses imperfections.

La vie est un vêtement, quand il est sale on le brosse, quand il est troué on le raccommode ; mais on reste vêtu tant qu'on peut.

BALZAC.

LES QUARANTAINES.

En vérité, nous sommes
D'étranges citoyens,
De très singuliers hommes,
Des gens qui sont pleins !

Dans l'Orléans-Nouvelle,
Ainsi que dans l'État,
Avons-nous la cervelle
Du crâne en bon état !

Nous reste-t-il encore
Un peu de la raison
Dont l'homme se décore
Et se fait un blason !

Car notre populaire,
Ici, plus loin, partout,
Prend des airs de colère
Et grogne contre tout.

Qu'avons-nous, je vous prie,
A grogner comme on fait ;
Et faut-il que l'on crie
Contre un ordre parfait !

Notre république
Est vraie, ayant souci
De la chose publique
Et des choses d'ici.

Nous avons sans nul doute
Un bon gouvernement
Que le méchant redoute,
Et l'autre également.

Les lois indispensables
Ne nous font pas défaut,
Meilleures que passables,
Trois fois plus qu'il n'en faut.

Et par qui donc sont faites,
Et défaites aussi,
Les lois pas que parfaites
Que l'on consomme ici ?

Par des hommes très sages,
Savants et délicats,
Connus dans tous les âges
Et qu'on nomme *avocats* !

Et quand l'épidémie
Passe aux pays malsains,
La loi se fait l'amie
Des *docteurs médecins*.

L'usage en vient d'Athènes ;
Et le divin Platon
Parle de *quarantaines*.
Je crois, dans son *Criton*.

J. G.

Poules élevées par des perdrix.

Le bulletin de la Société d'acclimatation, d'après le *Zoologist*, rapporte un cas intéressant d'éducation de poussins par la perdrix. De quelle manière les poussins vinrent à naître dans le nid d'une perdrix ? On ne sait pas au juste ; toutes les probabilités sont, toutefois, qu'une poule ayant passé près du nid et étant disposée a pondre, y déposa deux œufs que la perdrix couva avec les siens propres.

On eut vent de la chose en apercevant deux volatiles dont la nature et l'espèce étaient incertaines. En approchant —avec précaution, car on croyait avoir affaire à quelque gibier, — on constata que c'étaient deux jeunes coqs, vigoureux et vifs, qui s'enfuirent à toutes jambes. Mais derrière eux se levèrent deux perdrix; les quatre oiseaux vivaient ensemble et cherchaient pâture en commun. Une des perdrix prit le vol, l'autre s'écrasa dans l'herbe ; les deux poulets se jetèrent dans un marécage, rempli d'herbes et de joncs, où ils se cachèrent, car les poulets sont tout aussi sauvages que les perdrix, la longue série d'ancêtres domestiques qu'ils ont derrière eux ne leur a point transmis la domestication héréditaire, et ils sont aussi farouche que les parents d'adoption avec lesquels ils vivent. Chose curieuse, tandis que les jeunes perdrix semblent avoir quitté leurs parents et vivent indépendantes seuls les deux poulets continuent à tenir compagnie au vieux couple. Souvent, quand on passe dans les champs où habite le quatuor, celui-ci se lève tout d'un coup comme un seul oiseau ; tous quatre prennent leur vol et vont s'abattre à distance sûre. Les poulets imitent donc les perdrix au point de vue de la sauvagerie et au point de vue de l'usage des ailes. Le poulet vole généralement peu; il se sert plutôt de ses jambes, et cette modification de l'instinct n'en est que plus intéressante.

Le Socialisme

[*Suite.*]

Tous ceux qui ont suivi de près les menées du Socialisme connaissent l'histoire de la Bourse du Travail. Elle a été fondée grâce à la générosité du Conseil Municipal de Paris. Dans la pensée de ses créateurs, elle devait être une sorte d'office de renseignements, de bureau et de marché du travail, où auraient accès les syndicats et les groupes corporatifs en dépendant, mais à la condition que ces syndicats professionnels seraient constitués conformément à la loi. On sait ce qu'elle est devenue.

Des syndicats irréguliers, des groupes sans existence légale, s'y sont établis. La Bourse du Travail a constitué entre elle et les Bourses du Travail de certaines grandes villes, une fédération dont le but visible et avoué même, est bien moins l'organisation et la défense du travail que l'agitation politique. Elle s'est transformée en un antre de propagande révolutionnaire, et, quand le gouvernement a voulu la rappeler au but de son institution, et au respect des lois, elle a répondu par un refus formel à ce qu'elle a appelé un affront inqualifiable infligé à la classe ouvrière, une odieuse provocation que la dignité et l'honneur du prolétariat lui commandaient de ne pas laisser passer. La Bourse du Travail a du être fermée et occupée militairement.

Le travail doit être assuré et protégé. C'est là un des aphorisme favoris du Socialisme. Rien ne serait plus juste, en effet si le protectionisme à outrance ne devait pas étouffer la liberté et paralyser l'effort individuel. Oui, sans doute, il faut protéger l'ouvrier non seulement contre les exigences excessives des patrons, si elles venaient à se produire, mais, en outre, contre lui-même. Mais l'ouvrier doit rester libre. Il loue son travail, son industrie, à des conditions acceptées de lui, moyennant salaire par lui débattu. Il contracte avec le patron. Il peut ne pas contracter.

La limitation des heures du travail, au moins pour l'ouvrier adulte, est une atteinte à sa liberté et à ses intérêts. On a, cependant, voulu faire passer cette atteinte dans notre législation, et on connait la célèbre formule des socialistes. C'est la formule des Trois-Huit. Huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de sommeil, dont la journée du 1er mai a été choisie comme l'apothéose publique annuelle.

Et puisque nous parlons de la journée du 1er mai, qu'il me soit permis de dire, en passant, que, si l'on devait juger du parti socialiste par le coup d'œil que présente la Place de la Concorde en ce jour fixé par la manifestation populaire, pas un de vous, chers lecteurs, n'oserait se flatter de faire cause commune avec lui. Tout ce que la capitale possède de répugnant en tant qu'espèce humaine, toute la lie de la population, armée du crime et des révolutions, et dont, heureusement pour la France, la plus grande partie est composée d'étrangers, se donne rendez-vous sur cette belle place, sans contredit, la plus belle du monde.

Et il y aurait, vraiment, de quoi être épouvanté à la vue de tous ces gueux, portant sur leurs visages tous les stigmates du crime et des passions hideuses, si l'œil ne se reposait, avec satisfaction, sur ces représentants de la légalité, se tenant massés au bout de la place, sous la forme des beaux cavaliers de la garde républicaine, prêts à défendre la société contre les tentatives de ces peu intéressants personnages.

Et si, mû par un sentiment de philantropie, quelqu'un s'avisait d'aller leur offrir les huit heures de travail qu'ils réclament, pas un d'entre eux ne les accepterait. Le travail, pour eux, c'est l'avilissement, c'est l'abaissement de l'homme à l'état d'esclavage. Mais qu'on se tranquillise ! L'ouvrier de Paris, celui du Faubourg du Temple, de La Villette, de Belleville, ne descend pas sur la place, ce jour là : celui-là, ne se plaint pas de son sort. Certes, il ne faudrait pas chercher à porter atteinte à ses intérêts. Il n'hésiterait pas, alors, à prendre le fusil, ou à courir aux barricades, mais il est satisfait de la protection accordée à tous les ouvriers par le Gouvernement de la République. Et si jamais vous allez à Paris et que vous vouliez vous rendre compte par vous-même des sentiments de l'ouvrier Parisien, allez dans ces quartiers populaires ; visitez l'intérieur de ces ménages de travailleurs, et vous serez surpris de cette aisance, de ce bien être, qui nulle part, au monde, vous ne rencontrez dans la classe ouvrière. Tout le secret de la fortune financière de la France est là. Il est un fait digne de remarque, et capable d'attirer l'attention des économistes, c'est que, nulle part, peut-être, les salaires des ouvriers, aussi bien dans les villes que dans les champs, ne sont aussi peu élevés qu'en France, et cependant, nulle part, l'ouvrier ne possède une aissance pareille à celle de l'ouvrier Français..... Aussi bien, il n'y a pas de danger que cet ouvrier aille se mêler à ces écumeurs des rues, sans foi ni loi et dont tous les principes consistent en cette devise : "Ni Dieu Ni Maitre".

Les lois limitent à douze heures la durée du travail. Faut il pousser plus loin les réglementations, alors que, sauf quelques rares exceptions, le travail est libre dans tous les pays, alors que les mœurs plus fortes que la loi, ont réduit en fait, en de justes et équitables proportions, la journée de l'ouvrier ? Pourquoi ce niveau égalitaire de huit heures de travail ? Dans les conditions normales, lorsque la production suffit aux besoins de la consommation, une limitation des heures du travail peut être observée sans inconvénient ; mais, lorsque les commandes affluent, lorsque, par suite de tel ou tel évènement économique ou politique, il se produit une demande plus considérable, il faudra bien que la production réponde aux exigences des consommateurs ?

—Non, répond l'école socialiste, le maximum de huit heures ne devra jamais être dépassé ! Il est immuable. Alors, même qu'il y consentirait dans la plénitude de sa liberté, l'ouvrier n'aura pas le droit de faire une heure de travail supplémentaire. En dehors de ses huit heures, tout travail ordonné ou toléré par le patron, constituera pour lui un délit. On ne parle, jusqu'ici, il est vrai, que des ouvriers de l'industrie, mais les ouvriers agricoles n'ont-il pas droit à la même protection ? Si oui, et il est difficile de les exclure, ils ne devront eux aussi, travailler que huit heures par jour, en dépit des chômages forcés qu'amène la mauvaise saison, en dépit surtout de l'urgence extrême que demandent certains travaux des champs, les moissons ou les foins à couper, les vendanges à cueillir. L'orage menacera, la grêle pourra hâcher les récoltes, ruiner les espérances des agriculteurs. Après huit heures, tout travail doit cesser.

YAN DE LESCA.

(*A suivre.*)

Recettes et procédés utiles.

Œufs mollets, sauce aurore.

Pour six personnes, faites bouillir 1 litre d'eau filtrée avec 20 grammes de gros sel, dans une casserole un peu large, posez doucement avec une écumoire 9 œufs frais, laissez reprendre le bouillon et comptez exactement 5 minutes. Versez l'eau chaude doucement pour ne pas bousculer les œufs et les casser, car ils sont plus fragiles qu'étant crus; faites couler de l'eau fraiche par-dessus et laissez-les refroidir complètement. Prenez un œuf dans le creux de la main gauche, avec un couteaux à lame un peu large et pas trop lourde, frappez dessus à plat et pas trop fort; il faut briser la coquille compètement, mais ne pas écraser l'œuf; enlevez un peu de coquile délicatement et toute suivra ainsi qu'un ruban, si vous avez bien exécuté le mouvement.

La sauce aurore.—Faites cuire 250 gr de tomates fraiches pendant une petite demi-heure, à feu doux, assaisonnées ainsi qu'il suit: une petite gousse d'ail, un soupçon de thym et de laurier, un verre à bordeaux de vin blanc sec, 10 grammes de sel (une cuiller à café pleine), un soupçon de sucre, une couenne de lard ou de jambon, si on la fait au gras; pour la faire au maigre on ajoute un oignon moyen au lieu du lard; passez la sauce au tamis de crin sur une assiette, mettez dans une petite casserole 20 grammes de beurre fin, une cuiller à café de farine, chauffez et mélangez, mouillez avec la tomate et un peu d'eau ou de vin blanc si la sauce est un peu épaisse; faites bouillir en remuant, retirez du feu, ajoutez 2 jaunes d'œuf délayés avec quelques gouttes de citron et un peu de beurre, versez d'une main et tournez avec l'autre, incorporez 60 grammes de beurre fondu en tournant toujours, la sauce doit être liée et d'un jaune orangé très appétissant. Chauffer les œufs dans de l'eau chaude, que le doigt y résiste pourtant, essuyez-les sur une serviette, posez-les dans un plat rond sur un croûton frit ou sans croûton, nappez avec la moitié de la sauce et envoyez le restant à part.

Crème au chocolat.

Formule.—1 litre de lait, 250 grammes de sucre, 120 gr. de bon chocolat, 8 jaunes d'œuf, un peu de sel.

Opération.—Travailler avec une cuiller de bois dans une casserole un peu forte le sucre avec les jaunes et la pincée de sel, verser le lait froid et bien mélanger, ajouter le chocolat concassé et non râpé, poser sur un feu doux et remuer avec une spatule ou cuiller de bois jusqu'au premier sourire, retirer du feu, vanner pour refroidir la crème 5 bonnes minutes, verser dans un compotier et servir très froid.

Nettoyage des gants de peau.

Au moment des visites, on salit beaucoup de gants: il est donc bon de savoir les nettoyer. C'est d'ailleurs très facile. On fait dissoudre à froid 5 grammes de carbonate de soude dans 100 grammes de lait écrémé. On frotte les gants avec cette mixture à l'aide d'un morceau de flanelle très propre. Quand les taches sont parties, on frotte les gants avec une flanelle sèche et on laisse sécher. Autant que possible, tendre les gants sur une main de bois.

Manière de s'orienter à l'aide d'une montre.

La montre étant mise à l'heure, tenez-la horizontalement de manière que la petite aiguille soit dans la direction du soleil: la bissectrice de l'angle que formerait cette aiguille avec une autre aiguille marquant midi vous donnera la direction du sud (au moins dans nos régions). Pour vous rendre compte de l'exactitude relative de ce procédé, supposez une montre placée à midi sur un table, de manière que la petite aiguille regarde le soleil. Lorsque cette aiguille marquera trois heures, par exemple, elle regardera le point de l'horizon où le soleil ne sera qu'à six heures. Si donc, en faisant tourner la montre, on place la petite aiguille de manière qu'elle marque trois heures sur le cadran du ciel, une aiguille marquant midi sur la montre marquerait neuf heures sur le ciel; et, par conséquent, la bissectrice de l'angle de ces deux aiguilles serait dans la direction du sud. Cela résulte évidemment de ce que dans sa marche apparente autour de la terre, le soleil décrit une circonférence en vingt-quatre heures et non en douze heures.

N. B.—L'angle à partager en deux parties égales étant de six heures et quelques minutes du matin à six heures moins quelques minutes du soir, toujours plus petit que 180 degrés, on ne peut courir le risque de prendre le nord pour le sud. Avant six heures du matin et après six heures du soir, il suffira de se rappeler, pour éviter toute erreur, que si dans la matinée on se tourne vers le soleil, on a le sud vers sa droite, et que dans l'après-midi on l'a dans les mêmes circonstances vers sa gauche.

AUX DAMES.

Mesdames, prenez garde à vos jolis yeux. Ecoutez les sages conseils du docteur Wood, de Chicago, qui déclare nettement la guerre à la voilette, funeste à la vue, affirme-t il.

Le docteur a choisi une douzaine de spécimens typiques de voilettes et il a exécuté la série ordinaire de ses expériences sur la possibilité de lire distinctement à travers. Il en est arrivé à conclure que tous les voiles affectent plus ou moins la faculté de voir distinctement, tant à distance que de près, et que le plus mauvais, sous ce rapport, est le voile semé de pois. Toutes choses égales d'ailleurs, la gêne de la vision est en proportion directe du nombre de mailles par pouce carré; la texture du voile joue aussi à ce point de vue un rôle important.

Ainsi, lorsque les côtés des mailles sont composés de fils simples et serrés, l'œil se trouve bien moins gêné que lorsque ce sont des fils doubles. Enfin, le voile le plus acceptable est celui qui n'a pas de pois, de fleurs ou d'autres dessins, qui ne consiste qu'en mailles larges et régulières faites de fils simples et serrés.

Avis aux personnes qui tiennent à ne point devenir aveugles.

LE MOIS DU ROSAIRE.

Le mois d'octobre est le mois du saint Rosaire. Aussi chante-t-on, dans tous les sanctuaires de la capitale, le *Veni Creator*.

Ce fut en l'année 1268, à Toulouse, que saint Dominique institua le Rosaire et qu'il commença à le prêcher.

Le pape Pie V, à l'occasion de la victoire remportée à Lépante par les chrétiens sur les infidèles, le premier dimanche d'octobre de l'an 1572, institua une fête annuelle pour ce jour-là, sous le titre de Notre-Dame de la Victoire.

Deux ans après, Grégoire XIII devait en changer le titre et lui donner celui de Notre-Dame du Rosaire.

En 1716, les Turcs ayant été battus par l'armée de l'empereur Charles VI, près de Temeswér, Clément XII rendit universelle la fête du saint Rosaire.

me il en était de même pour tous les jeunes gens qui avaient approché d'elle et qu'elle n'avait encore remarqué personne, peu lui importait qu'on la mariât à Juste ou à un autre. Elle croyait que le mariage était un des premiers devoirs d'une jeune fille et elle préférait encore épouser son cousin qu'elle connaissait qu'une personne qui lui était étrangère. Donc, elle ne se cabra pas aux ouvertures du magistrat. Elle répondit :

—Je ferai ce que vous voudrez mon oncle.

Il ne restait plus qu'à obtenir le consentement de Juste. M. Vernier y parvint en menaçant le jeune homme de lui couper les vivres et comme Juste était incapable de gagner sa vie, il fut obligé de céder à son père. Du reste, il se disait que son union avec une jeune fille naïve et niaise comme il jugeait Liliane ne le gênerait pas beaucoup. Il serait, au contraire, plus libre, maître de son argent et de celui de sa femme, hors de la surveillance de son père, n'ayant plus à craindre les reproches de celui-ci, et il accepta. Le mariage se fit dans ces conditions. Les jeunes gens vinrent s'installer dans la maison que nous avons décrite, qui avait été bâtie par le père de Liliane et qui appartenait à la jeune fille. Juste était content de voir sa femme installée à la campagne, loin de Paris, non qu'il fût jaloux d'elle, mais parce qu'il se sentirait plus à l'aise dans les excursions qu'il méditait de faire dans Paris....car il n'avait pas du tout l'intention de renoncer à son genre de de vie.

Pendant quinze jours pourtant, temps que dura la lune de miel éphémère de ce ménage, pendant quinze jours, il resta près de sa femme qui se prit presque d'affection pour lui, en le voyant empressé, assidu...Puis, au bout de quinze jours, il recommença à aller à Paris. Il partait le matin vers neuf heures, déjeunait à Paris et ne rentrait que pour dîner....quelquefois à huit heures passées. La pauvre Liliane se morfondait, en proie à mille inquiétudes.—Il prétendait qu'il avait des affaires. Mais sa femme savait parfaitement qu'il ne s'occupait de rien. Il jouait sans doute, fréquentait les cafés, les brasseries, avec des maitresses. Elle l'ignorait et ne cherchait pas à se renseigner, mais peu à peu le petit sentiment d'affection qu'elle avait commencé à avoir pour son mari diminuait et s'effaçait, d'autant plus que Juste devenait brusque, répondait par des haussements d'épaules impatients à ses observations les plus justes. La pauvre femme passait ses journées à pleurer. Elle était d'autant plus triste, elle voyait la vie dans laquelle elle entrait sous des couleurs d'autant plus sinistres qu'à ce moment elle devait souffrir et s'aperçut qu'elle était enceinte. Alors elle resta des après-midi étendue sans pouvoir même se promener, n'ayant d'autre amusement que la conversation d'une bonne, une paysanne assez brave fille, mais fort bête, qui l'assommait de ses histoires de village. Mais elle entendait une voix à son oreille, quelqu'un vivant autour d'elle, c'était encore une distraction... Elle était si paresseuse d'intelligence et d'esprit qu'elle ne pensait pas et qu'elle ne pouvait même pas lire. C'était donc cela le mariage, la vie pour la femme ! Souffrir seules, délaissées, dans l'écœurement et l'ennui, pendant que le mari, libre, s'amuse. Car Juste s'amusait, elle le voyait bien. A plusieurs reprises, il était revenu de Paris, ivre presque.... Pendant les premiers temps il rentrait pour dîner et ne sortait plus.... Mais bientôt, au fur et à mesure que Liliane, devenue plus souffrante, demandait plus de ménagements et de soins, il commença à la quitter après le dîner, sous prétexte qu'il avait quelque rendez-vous d'affaires.... Puis il resta une ou deux fois par semaine à dîner à Paris. Il envoyait une dépêche qui arrivait quelquefois fort tard, et Liliane se mettait à table seule devant un dîner brûlé ou refroidi, avec la bonne tournant autour d'elle. Quelles pensées tristes ! Combien de fois les larmes de la pauvre femme, que sa grossesse rendait faible et nerveuse, avaient arrosé les mets servis dans son assiette ! Quelquefois, le beau-père venait, écoutait les doléances de sa fille, et s'en allait épouvanté de l'avenir de ce mariage qu'il avait fait. Il essaya de sermonner Juste, Juste répondit sèchement qu'il ne pouvait passer son temps à soigner une femme enceinte ; c'était l'affaire de la sage-femme. Il avait d'autres occupations.

—Lesquelles ? demanda le père. Qu'est-ce que tu fais ?

—Je travaille.

—A quoi ?

—Un ouvrage que j'ai commencé.

—On te voit dans toutes les brasseries du quartier.

—Je ne puis pas passer ma vie à la bibliothèque.

—On te voit avec des femmes comme lorsque tu n'étais pas marié.

—Les maitresses de mes amis.

—Chose plus grave....Le magistrat apprit bientôt que Juste avait commencé à entamer la dot de sa femme, qu'il faisait des dettes.... Il le menaça sévèrement, et Juste resta tranquille quinze jours, au moment justement des couches de sa femme.—Liliane eut une fille.—Il sembla, dès les premiers jours, s'intéresser à elle. Il essayait de la faire rire. La mère eut un espoir, l'espoir qu'il aimerait sa fille, et que cet amour le retiendrait, puisqu'elle était impuissante, elle, à le garder près d'elle. Hélas ! cette espérance fut de courte durée. Juste se lassa de sa fille comme il s'était lassé de sa femme, et au bout de quinze jours, il retourna à Paris.

M. Vernier était désespéré. Bien souvent, il mêla ses pleurs à ceux de Liliane.

—Ma pauvre enfant, gémissait-il, c'est moi qui ai fait ton malheur. Tu ne me pardonneras jamais.

—Vous êtes tout pardonné, mon père, répondait la jeune femme, je vous dois tout. Peut-être Juste reviendra-t-il à moi quand il sera las de sa vie de dissipation.

—Quoi qu'il arrive, mon enfant, reprenait le magistrat, souffre en silence.... Reste digne de ta fille et de moi. C'est pour l'avenir de ton enfant que je te prêche.—Si tu quittais Juste, je mourrais de chagrin et ta fille, plus tard, pourrait te reprocher de n'avoir pas su te sacrifier pour elle.

—Je suis mère, répondit doucement Liliane. Ma fille n'aura jamais à rougir de moi !....

III

A partir de ce moment, et dès qu'elle eut sa fille à soigner. Liliane ne s'occupa plus de Juste. Elle s'habitua à vivre sans lui, à ne plus s'inquiéter de ce qu'il faisait.... Pour dîner, elle ne l'attendait plus.... A sept heures précises la bonne installait la petite Reine près de sa mère et servait le potage.... Parfois Juste arrivait au moment du dessert. Sa femme se levait pour aller coucher sa fille, absolument comme s'il n'était pas là et le laissait manger seul. Plus rien de commun entre eux. Deux étrangers vivant dans la même maison.... Un incident qui s'était produit au moment de la convalescence de Liliane avait achevé de détacher celle-ci de son mari.—Dans l'escalier, elle avait surpris Juste embrassant sa bonne, la paysanne joufflue. Elle n'avait pas eu l'air de s'en

[*A continuer*]

Sirop calmant de Mme Winslow

Ce sirop a été en usage pendant plus de CINQUANTE ANS par des MILLIONS DE MÈRES pour leurs ENFANTS EN DENTITION, avec un SUCCÈS PARFAIT. Il CALME L'ENFANT, AMOLLIT SES GENCIVES et SOULAGE les DOULEURS; GUÉRIT LES COLIQUES; c'est le meilleur remède pour la diarrhée. En vente chez tous les pharmaciens dans le monde entier. Soyez sûr de demander le "sirop calmant de Mme Winslow"; n'en prenez pas d'autre. Vingt huit sous la bouteille.

PLUS D'ASTHME
Oppression, Catarrhe, par la POUDRE CLERY
A obtenu les plus hautes récompenses. — Dépôt dans toutes les pharmacies
A la Nlle-Orléans : J. L. LYONS & Cie, 42-44, Camp

ILLINOIS CENTRAL.

Le temps le plus rapide et la seule ligne avec trains vestibules, illuminés au gaz, avec chars dortoirs et buffet à Cairo, St-Louis et Chicago sans changement. Aucun changement de chars pour les passagers des diverses classes. 27 juil—Mer Ven Dim—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur dans le Sixième District.

Connue comme le No 7044, rue Magasins (anciennement rue Foucher).

Joseph Tanner vs Mme Anna M. Ellermann et mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,545—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Foucher, Water, Chestnut et Walnut, désignés par les numéros six et sept, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
15 oct—15 21 29—nov 4 11 17.